

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU SUD ARTOIS

PROCES VERBAL DE LA REUNION du 08 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 08 décembre à 18 h, le Conseil Syndical s'est réuni en la salle des fêtes d'ERVILLERS, sous la présidence de Monsieur Eugène BURDIAK, Président, conformément à la convocation qui lui a été régulièrement faite le 1^{er} décembre 2023.

Etaient présents : Tous les membres en exercice, à l'exception de :

Mesdames G DEFONTAINE, V THIEBAUT, S BONIFACE, P SANSEN, G DELANNOY
Messieurs C LESCUREUX, C CAUDRON, JP SOUFFLET, G VACQUIE, Y MEMBRE, P COPIN,
M. SUDOLSKI, BV CAILLE, D BENOIT, J FOSTIER, P DELABRE, F SELIER, M REBOUT, O
HOULAIN, E TANTART, J-F DELDALLE, X DUEZ, M. FLAHAUT, D CARON, C DESCAMPS,
J MARTIN, J-L DESCAMPS, M BLONDEL

Excusé(e)s :

Mmes D LEFEBVRE, N NAVARRO, E DROMART, S BARBIER
Mrs JF LALY, A LEJOSNE, P MORELLE, G BOURY, JC LEBLANC, L MUCHEMBLED, G
DUE, P BEHAL, J TERNEL, JM DERCOURT, P DUPIRE, JB DECAMPS, C VANPARYS, R
VAN CAENEGHEM

Mr Jean-François LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Guy LAMOTTE
Mr André LEJOSNE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme Nathalie LEBRUN-RAUCHE
Mr Pierre MORELLE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Jean-Jacques COTTEL
Mr Gérard DUE, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Philippe LEFORT
Mr Jean-Marie DERCOURT, absent et excusé, a donné pouvoir à Mr Jean-François DERCOURT
Mme Evelyne DROMART, absente et excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Paul LETOMBE
Mme Sylvie BARBIER, absente et excusée, a donné pouvoir à Mr Jean-Yves HARMEGNIES

Monsieur le Président remercie Mr Philippe LEFORT, Maire d'ERVILLERS d'accueillir l'assemblée du SIESA.

Monsieur Bernard SEGERS est nommé secrétaire de séance.

I - Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 29 mars 2023

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion : ce dernier est approuvé à l'unanimité.

II – Etude diagnostique et Schéma directeur en eau potable : synthèse présentée par AMODIAG

Intervention de Mrs David PINTENAT et Gautier RUSPINI.

Le document est consultable au siège pour qui le souhaite.

Mr Jean-Paul LETOMBE intervient pour préciser, compléter et clarifier certains points, eu égard à l'importance pour le syndicat des réflexions et actions à mener à la suite du schéma directeur.

III – Délibération 08/12/2023-01 Désaffectation et rétrocession de la station de pompage et du château d'eau à la commune de SAILLY AU BOIS

Depuis 2018, suite au raccordement de la commune de Sailly au Bois au réseau d'eau de Mailly-Maillet, le château d'eau et la station de pompage mis à disposition du SIESA suite à l'adhésion

de la commune de Saily au Bois au 01/01/2014 ne sont plus nécessaire à l'exercice de la compétence du syndicat.

Le SIESA doit donc délibérer afin de procéder à la désaffectation et la rétrocession de ces biens à la commune propriétaire et établir le procès-verbal en vue de rétrocéder ces biens à la commune.

Après délibération, le comité syndical, à l'unanimité :

- donne son accord
- autorise Monsieur le Président à signer le procès-verbal de rétrocession.

IV – Fixation de la surtaxe syndicale pour 2024

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 02 novembre 2022 le Comité Syndical avait fixé la surtaxe syndicale 2023 à 0,60 €.

Cependant, au vu des travaux d'investissement préconisés suite à l'étude du schéma directeur, ce sujet sera débattu lors de la prochaine assemblée générale.

V – Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 40